



# Réseau Pratiques

## La Fiche Pratique

### AVIS IMPORTANT

Les fiches et récits d'expériences « Pratiques » sont diffusés dans le cadre du réseau d'échanges d'idées et de méthodes entre les ONG signataires de la « charte Inter Aide ».

Il est important de souligner que ces fiches ne sont pas normatives et ne prétendent en aucun cas « dire ce qu'il faudrait faire » ; elles se contentent de présenter des expériences qui ont donné des résultats intéressants dans le contexte où elles ont été menées.

Les auteurs de « Pratiques » ne voient aucun inconvénient, au contraire, à ce que ces fiches soient reproduites à la condition expresse que les informations qu'elles contiennent, soient données intégralement y compris cet avis. Si elles sont citées, la source (Réseau Pratiques) et les auteurs doivent être mentionnés intégralement.

## FORMATION VIOLENCES CONJUGALES

### SOCIAL / ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

<b>Organisation</b>	ATIA <a href="http://www.atia-ong.org/">http://www.atia-ong.org/</a>
<b>Date</b>	Juin 2019
<b>Auteur(s)</b>	Annabelle Jaccard, psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie et psychologie clinique, mission violence conjugale Koloaina/ Atia, Antananarivo, Madagascar
<b>Relecteur</b>	Adrien Cascarino, Chargé d'appui technique Accompagnement Familial, ATIA
<b>Mots clés</b>	Violence conjugale – emprise – honte – culpabilité – déni – domination – loi – accompagnement
<b>Résumé</b>	<p>Cette formation se fait dans le but d'intégrer dans l'accompagnement familial une prise en charge de la violence conjugale avec la femme victime mais aussi avec l'homme auteur de violence. Il s'agit de deux accompagnements séparés, conduits par deux AS différentes pour traiter ce phénomène, avant d'entamer une médiation du couple (ce qui nécessitera une formation supplémentaire). Il s'agit surtout de prendre en charge ces violences quand elles n'ont pas atteint un degré trop élevé, mettant la vie de la femme en danger, car dans ce cas il faudra faire appel à des structures externes.</p> <p>Par conséquent, une formation a été conçue pour donner aux AS des connaissances théorico - cliniques sur le phénomène de violence conjugale, et pour avoir des clés pratiques pour effectuer un tel accompagnement. Cette formation peut être étendue à tous les travailleurs sociaux qui doivent accompagner des situations de violence conjugale.</p> <p>Cette formation a été conduite auprès des 15 AS de Koloaina à Antananarivo, Madagascar en juin 2019 et a été très appréciée.</p>

**Participants cibles pour cette formation :**

- Assistantes sociale, coordinatrices et responsables de l'accompagnement familial.

**Objectifs**

- Sensibiliser l'équipe aux violences conjugales : les différentes formes de violence, les enjeux psychiques en jeu dans le couple et l'importance de la domination et de l'emprise concernant les situations de violences conjugales.
- Former à l'accompagnement individuelle de la femme – victime et de l'homme - auteur de violence.
- Dédramatiser l'image de l'homme auteur de violence afin de permettre la compréhension de son vécu psychique et historique.

**Table des matières**

1. Introduction ..... 3

    1.1. C'est quoi la violence conjugale ? ..... 3

    1.2. Quelques données générales :..... 3

    1.3. Les différentes formes de violence conjugale ..... 4

    1.4. Role play..... 6

    1.5. Conclusion..... 7

2. Une « guerre civile » à la maison ..... 7

    2.1. Victimes et témoins ..... 7

    2.2. Le cycle de la violence..... 9

    2.3. Jeux de rôles - mauvaise et bonne pratique ..... 11

    2.4. L'emprise ..... 12

    2.5. Conclusion..... 14

3. La prise en charge ..... 14

    3.1. Comment détecter la violence conjugale ? ..... 14

    3.2. Prise en charge de la femme..... 15

    3.3. Jeu de rôle ..... 15

    3.4. Prise en charge de l'homme auteur de violence ..... 16

    3.5. Jeu Vrai / Faux..... 18

4. Que dit la loi ..... 19

5. Conclusion ..... 21

6. Annexe : Fiche synthétique pour travailler dans des contextes de violence intra-familiale ..... 22

## 1. Introduction

### 2 heures

#### 1.1. C'est quoi la violence conjugale ?

Commencer l'activité en expliquant la démarche prise par l'ONG d'intégrer dans l'accompagnement familial un volet traitant particulièrement la violence conjugale. Puis continuer avec un jeu d'associations :

- Demander aux participants de dire les mots qui leur viennent spontanément à partir de ce terme de violence conjugale. Les idées centrales à dégager de ce jeu sont les suivantes :
  - Il s'agit d'un moyen de contrôle, un exercice de pouvoir abusif sur l'autre. Dans cette formation, nous parlerons de violence conjugale quand il y a une emprise de l'un sur l'autre dans le couple<sup>1</sup>.
  - Dans cette définition, la violence conjugale est le contraire de l'amour et du respect
  - Il s'agit d'un comportement verbale et non verbale dans le but d'intimider l'autre.
  - Ce phénomène touche le couple ainsi que les enfants.

**Si nécessaire, complétez les réponses des participants en rajoutant des mots clés, pour encourager le jeu d'association.**

**Souligner les mots importants auxquels vous aller revenir au cours de la formation.**

#### 1.2. Quelques données générales :

Commencer par donner des données statistiques de la situation de violence conjugale dans le monde, puis en particulier dans le pays concerné de l'intervention :

- Le pourcentage des femmes victimes de violence conjugale.
- Les facteurs qui peuvent favoriser une violence conjugale, tout en insistant de la globalisation de ce phénomène qui dépasse les questions culturelles et de classe sociale.
- Faire la différence entre une simple dispute-colère et la violence conjugale : ce qui caractérise la violence conjugale décrite dans cette formation, c'est avant tout la notion d'emprise d'un membre du couple sur l'autre

<sup>1</sup> Pour la question plus générale des conflits familiaux, voir la [fiche sur la médiation des conflits familiaux](#).

Pour les violences dans le monde, les éléments suivants peuvent être mis en avant :

- 30% des femmes dans le monde sont victimes de violence conjugale
- Les violences dans les couples ont toujours existé et malheureusement existeront toujours – ce n'est pas un phénomène nouveau mais sa prise en charge est récente, que ce soit en France ou dans d'autres pays du monde.
- Les femmes jeunes (20-24ans) sont deux fois plus exposées aux violences conjugales que leurs aînées.
- Ces violences conjugales sont les plus cachées parmi les formes de violence, par honte et culpabilité et aussi par une vieille croyance que ce qui se passe à la maison reste à la maison.
- On constate que des femmes qui ont leurs propres revenus subissent moins des violences que celles dépendantes de leur mari<sup>2</sup>.
- Puis l'histoire personnelle de la victime ainsi que de l'auteur de violence entrent en jeu et créent un terrain plus propice à subir des violences conjugales :
  - les traumatismes vécus dans l'enfance
  - une instabilité dans son propre foyer durant son enfance
  - le fait de subir des violences sexuelles avant 18 ans

### 1.3. Les différentes formes de violence conjugale

Pour une description exhaustive des différentes formes de violence, une fiche pratique peut être consultée [ici](#). Nous traiterons dans cette fiche uniquement et de manière synthétique des formes de la violence conjugale.

La violence conjugale se manifeste sous différentes formes qui peuvent être isolées ou associées. A l'oral, exposez les 4 grandes formes de violences : physique, psychologique, sexuelle et économique.

L'objectif est de présenter les particularités de chaque violence en illustrant par des simples exemples puis de les résumer sur un tableau avec des mots clés (voir fin de cette partie).

- Violence physique : la forme la plus repérable mais qui peut être aussi la plus banalisée. Elle peut prendre 2 formes :
  - Violence directe : c'est la forme la plus repérable mais qui peut être aussi la plus banalisée, s'il n'y a pas des blessures graves. Elle commence par des gifles, bousculades, coups de poings ce qui ne laisse pas toujours des traces, puis cela peut s'aggraver au fur et à mesure jusqu'à l'utilisation d'une arme ou encore de brûlures. Souvent les marques se trouvent au visage et au cou pour atteindre les organes des sens, le regard, l'odorat et l'ouïe. L'auteur de violence veut faire taire sa victime et la frappe souvent au niveau de la bouche.
  - La victime essaie de dissimuler les conséquences en se maquillant, en portant des vêtements longs etc. Et expliquent leurs blessures par des causes qui n'ont

<sup>2</sup> Source pour l'Union Européenne : <https://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-lgard-des-femmes-une-enquete-lchelle-de-lue-les-rsultats-en-bref>

- rien à voir avec les violences conjugales. Elles peuvent même mentir aux médecins, voir aux AS.
- Violence indirecte : frapper les murs, meubles, casser des objets à la maison etc.
- **Violence psychologique** : C'est la forme plus fréquente et la plus destructrice car il est plus difficile d'en parler et de la dénoncer.
  - Elle se manifeste par la manipulation, l'intimidation et la dévalorisation voire l'infantilisation de la femme qui perd peu à peu son estime de soi et finit par vivre dans une peur permanente.
  - Elle peut aussi se manifester par l'indifférence, une violence passive ou plus rien est adressée à l'autre, ni regard ni parole, pendant des jours ou des semaines
  - Elle s'accompagne souvent d'une violence verbale avec des cris et des insultes.
  - La violence sociale existe aussi quand l'agresseur isole peu à peu sa victime, la sépare de sa famille, de ses amis, de ses connaissances et de son travail. La femme est de plus en plus isolée, contrôlée, et perd son réseau relationnel et social car l'agresseur, jaloux, la veut que pour lui. Elle n'a plus personne à qui parler, à qui se confier et se retrouve de plus en plus dépendante de son mari qui la surveille
- **Violence sexuelle** : fréquente dans les couples où existe la domination.
  - Il s'agit des rapports sexuels ou d'autres pratiques sexuels imposés, sans le consentement de la femme. Ce sont les violences les plus difficiles à révéler car l'humiliation et la honte sont majeurs.
  - Souvent l'agresseur est persuadé qu'il ne s'agit pas d'un viol mais d'un rapport normal qui fait partie de devoir conjugal. Parfois il arrive que les agresseurs obligent leurs conjoints à se prostituée.
  - Le viol conjugal est encore une notion taboue car pour de nombreuses personnes, l'acte sexuel fait partie des « devoirs conjugales », mais le viol conjugal existe quand la femme n'est pas consentante.
- **Violence économique** : L'auteur de violence s'occupe des ressources du ménage, prend toutes les décisions quant à la gestion de l'argent et des biens de la famille sans avertir sa victime. La victime n'a plus aucune autonomie et est dépendante de l'argent de son mari qui souvent lui en donne très peu.
  - Nous pouvons constater que certains cas des violences conjugales débutent avec cette violence économique
  - Il est d'ailleurs à souligner que l'un des facteurs augmentant le risque de violence conjugale et le fait que la victime n'a pas de revenu d'argent personnel

Violence physique	Violence psychologique	Violence sexuelle	Violence économique
<p><u>Directe</u> : bousculer, frapper ; Avoir un contact physique dans le but d'agresser sa conjointe ; Faire une agression armée ; Faire une tentative de meurtre ; Commettre un meurtre</p> <p><u>Indirecte</u> : briser les biens de la conjointe ; Lui lancer des projectiles Frapper sur un meuble, défoncer un mur, une porte pour intimider</p>	<p>Mépriser, humilier, dénigrer, dévaloriser Faire des menaces de mort, de suicide ou d'infanticide Isoler la conjointe Manipuler l'autre Harceler ou utiliser les enfants pour harceler Crier, hurler, blasphémer, insulter Dire des paroles vulgaires dans le but de rabaisser</p>	<p>Traiter la conjointe comme son objet sexuel L'obliger à visualiser du matériel pornographique Contraindre la conjointe à des actes sexuels, la violer Prostituer la conjointe</p>	<p>Prendre l'argent de la conjointe L'empêcher d'avoir un emploi ou de le garder Surveiller les achats d'épicerie, de vêtements</p>

### 1.4. Role play

Une improvisation avec deux facilitateurs, l'un joue son rôle d'AS, l'autre d'une femme qui raconte son quotidien avec son mari auteur des violences économiques, psychiques et verbales (on peut s'inspirer des cas cliniques déjà rencontrés ou encore des témoignages que nous pouvons trouver sur Internet et/ou dans des livres dédiés à ce sujet).

Exemple de cas : **Linda**, 23 ans, vit en concubinage avec Patrick, 25 ans. Ils ont un fils de 6 ans et Linda raconte une violence psychique et économique quotidienne avec un mari infidèle. Elle dit que son mari l'interdit d'aller travailler car sinon il dit qu'elle sera une mauvaise mère et qu'elle pourra le tromper car « les femmes c'est comme ça, il faut les garder à la maison », dit-il. C'est elle qui fait tout à la maison, dit-elle, et son mari l'insulte souvent quand il n'est pas content du dîner préparé ou du ménage. Elle voit que son fils souffre de cette violence à la maison, accompagnée parfois de grandes disputes et des cris. Son mari, ex-détenu qui a été abandonné par sa famille la traite ainsi depuis 7 ans, et Linda dit que son comportement s'est aggravé ces dernières années. Elle veut partir, dans sa tête elle veut quitter son mari mais elle n'arrive pas.

Il s'agit d'une improvisation, la personne jouant la femme raconte son histoire en fonction des questions de l'AS, qui improvise elle aussi une situation de VAD.

Après le jeu de rôles :

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

Demander aux participants d'identifier les différentes violences dont se plaint la femme et discuter la façon dont l'AS les a accueilli et développé.

- Nous voulons présenter ici un cas qui ne relève pas de violence physiques et sexuelles, afin de montrer bien que la violence conjugale ne se manifeste pas qu'à travers des coups et des frappes, mais est bien plus subtile. Ce qui prime et nous indique une violence dans le couple est la domination et le contrôle du mari sur sa femme.
- Si les AS ont d'autres exemples des témoignages des femmes qui subissent une violence conjugale, nous pouvons faire encore un ou deux jeu de rôle.

**Il est important que l'AS qui joue la femme ne parle pas facilement des violences subies, et ne les nomme pas comme violences économiques, psychologiques etc.**

**C'est bien à travers son discours et son comportement non verbale que l'AS peut tenter de comprendre la situation, mais aucune femme nous dira d'emblée « je souffre de violence conjugale », c'est notre travail de l'emmener à cette prise de conscience.**

## 1.5. Conclusion

- Demandez aux participants : qu'avez-vous ressenti lors de ces témoignages des femmes ? Qu'est-ce que ces violences vous évoquent ?
  - Insister sur le fait que travailler avec des personnes victimes de violence conjugale est difficile et que l'on ressent alors beaucoup d'émotions. Il faut pouvoir parler de ces émotions avec les superviseurs et les collègues.
  - Avoir des émotions fortes quand on suit des cas difficiles est tout à fait normal et n'indique pas un manque de professionnalisme. Ce qui n'est pas professionnel, ce n'est pas d'avoir des sentiments (on en a toujours), c'est de ne pas les analyser, de faire comme s'ils n'existaient pas et de ne pas en parler alors qu'ils prennent beaucoup de place dans le suivi avec la famille.
  - Les émotions peuvent être de la tristesse, de la colère envers l'agresseur et/ou de la frustration, voire de la colère envers la victime si on l'impression qu'elle ne fait pas assez de choses pour changer la situation.
- Laisser le temps à des questions et précisions si nécessaire.

## 2. Une « guerre civile » à la maison

**3 heures**

### 2.1. Victimes et témoins

- Parler des vécus d'enfance difficiles qui peuvent exister chez la femme victime et chez l'homme auteur violence :
  - Les femmes victimes ont souvent vécu une défaillance maternelle et paternelle, parfois le père était lui-même violent, et elles ne pouvaient pas se

Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

construire et assumer leur propre identité en tant que femme. Plus tard, ces femmes peuvent chercher le « premier venu » qui leur donnera l'impression d'exister en tant que personne, d'avoir une identité de « femme de quelqu'un ». Ceci n'est pas le cas de toutes les femmes – car certaines découvrent cette violence brutalement.

- L'homme souvent a vécu lui aussi des traumatismes pendant l'enfance et la violence vient remplacer une parole qui ne peut se dire. S'il a lui-même grandi dans un foyer où il y avait beaucoup de violence, ce mode de relation peut lui sembler le seul possible.<sup>3</sup>
- Souvent un coup de foudre est évoqué quand il y a une rencontre sans paroles, entrant en collusion – nous sommes pareils, sans différence. C'est ce moment-là que la femme espère souvent retrouver. Ce souvenir d'un moment merveilleux de fusion et de compréhension parfaite qui rend d'autant plus difficile la dénonciation de l'homme.
- Insister sur la difficulté à se constituer en tant que sujet et les fragilités narcissiques que peut présenter chacun des membres du couple.
- Insister sur le fait qu'il n'y a pas de déterminisme et que cette violence peut arriver aussi à des personnes qui ont eu un développement « normal » et une famille aimante et sécurisante.
- Exposer les différentes étapes et phases psychiques qui déterminent cette guerre civile dans le couple :
  - Le déni : refus d'admettre la situation violente.
  - La culpabilité : on estime que si tout cela nous arrive c'est parce que nous avons commis une faute. Une recherche des causes logiques à cette situation illogique.
  - La prise de conscience – les protagonistes peuvent à un moment donné, et aussi grâce à un accompagnement ciblé, prendre conscience de la situation anormale dans laquelle ils vivent, sans pouvoir s'en sortir.
  - La réaction - les protagonistes peuvent décider de réagir afin de sortir de cette situation violente, mais cette réaction est souvent accompagnée par des hauts et des bas, des allers et retours, et cette sortie de la situation violente doit être accompagnée par l'entourage et par des professionnels.
- Les enfants témoins/victimes :  
 La situation violente touche les enfants, directement s'ils sont eux-mêmes victimes de violence, et indirectement s'ils assistent à la violence de leurs parents. Dans les deux cas les conséquences négatives sur leur développement sont très importantes : le fait qu'un enfant assiste à la violence de ses parents a autant d'impact que s'il était lui-même frappé. Une courte [vidéo](#) montre bien l'impact de cette violence sur les enfants. A l'appui de cette vidéo, il existe un manuel français très bien fait (malgré quelques passages spécifiques sur la loi en France) qui explique en détail comment travailler avec des enfants témoins de violence. Il est disponible [ici](#).

<sup>3</sup> Par ailleurs, il existe aussi des phénomènes d'hommes battus, encore plus difficile à révéler et à admettre que celui des femmes.

Insister sur les différentes phases de cette « guerre civile » en lien avec l'enfant :

- Durant la grossesse : cette situation ne protège pas la femme de la violence de son mari. D'ailleurs beaucoup de femmes disent que les violences ont commencé au moment de leur grossesse. Cela s'explique par la jalousie qui est souvent le moteur de ces violences, où l'homme se sent menacé par celui qui prendra place dans la vie de sa femme et il ne sera plus unique- cela témoigne de la fragilité narcissique qui caractérise souvent les hommes auteur de violences. Face à la plénitude de la femme enceinte certains hommes se sentent dévalorisés et inférieurs et ceci est intolérable pour eux. De plus certains hommes ne tolèrent pas leur incapacité de transmettre la vie sans passer par le corps de la femme- beaucoup d'hommes qui battent leur femme portent leurs coups au bassin, au ventre.
  - Quand l'enfant est né il entre dans un champ de guerre civile et il doit s'adapter à un environnement violent. L'enfant prend beaucoup sur lui pour faire face à cette violence et c'est à l'adolescence et à l'âge adulte que se feront sentir les conséquences de ses bouleversements de son développement. On constate d'ailleurs souvent la transmission générationnelle de la violence même si ce n'est pas un déterminisme.
  - Certaines femmes victimes de violence ont les ressources nécessaires pour protéger les enfants : elles ont un moyen d'éviter l'effondrement et de faire face, ce qu'on nomme la résilience. Mais d'autres femmes, en détresse, ne peuvent plus continuer à prendre soin de leurs enfants dans la continuité, elles adoptent un comportement incohérent entre laxisme et autorité vis-à-vis de leurs enfants, ce qui aura évidemment une forte influence négative sur le développement de l'enfant.
- Visionnage du film « l'emprise », dont la vidéo est disponible [ici](#), - 30 premières minutes. Après le visionnage on engage la discussion afin de pointer les choses suivantes :
    - Comment la femme entre malgré elle dans une vie de violence conjugale à cause du déni, de la culpabilité qu'elle ressent face à l'attitude de son mari et l'isolement qui se fait au fur et à mesure que leur relation se concrétise.
    - Les différentes formes de violence que la femme subie.
    - L'emprise que l'homme construit et exerce au fur et à mesure sur elle
    - La réaction du procureur qui ne comprend pas pourquoi la femme n'a pas quitté son mari durant 14 ans.
    - Le déni aussi de l'entourage, notamment du père, vis-à-vis de la situation qui lui semble perverse mais face à laquelle il n'arrive pas à réagir.
    - Une entrée dans le cycle de violence conjugale, qui va être développée par la suite.

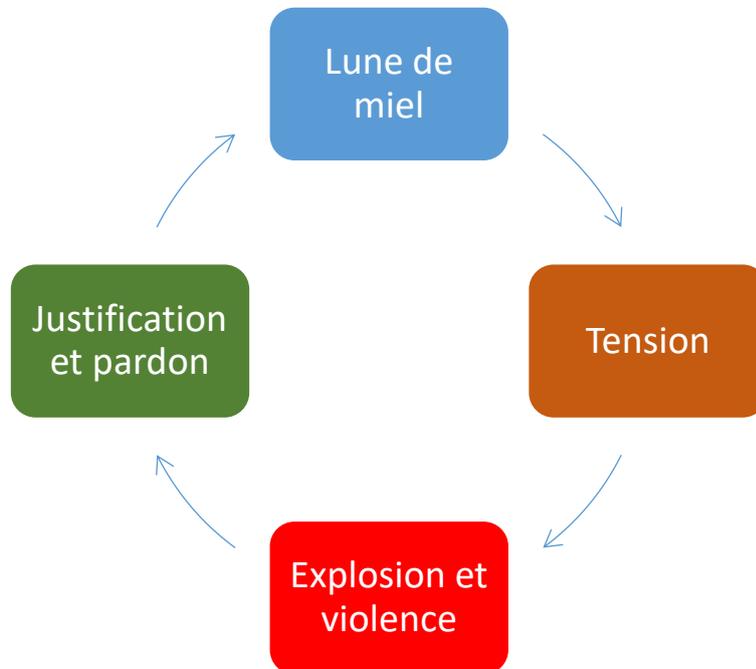
(il faut mentionner que ce cas présenté dans le film est bien trop grave pour pouvoir le prendre en charge par nos services, mais il illustre bien le début et l'installation d'une violence conjugale).

## 2.2. Le cycle de la violence

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

Dessiner sur le tableau le cercle vicieux de la violence conjugale sous ses 4 étapes qui représentent le cycle de la violence conjugale :



Expliquer chaque étape au fur et à mesure où vous les écrivez au tableau. Pour chaque cycle, prenez le temps de faire référence au film « L'emprise » et à quel moment du film correspond chaque étape :

- **La lune de miel** – ce cycle commence toujours par cette période de lune de miel où une relation amoureuse et un état de bonheur existent et où tous les sens sont en éveil. L'excitation de cette rencontre est intense et euphorique. Le couple ne fait qu'un.
  - Après cette période harmonieuse de bien-être et d'idéalisation de l'autre la situation change souvent. L'être aimée se découvre avec ses défauts et ses limites et l'amant déçu peut se transformer en bourreau pour obliger la personne aimée à correspondre à ses besoins, ses attentes et ses désirs.
  
- **La tension** - après la lune de miel qui peut durer quelques jours, semaines ou encore des mois, voire des années, la tension monte. La réalité n'est plus cette image idéalisée et le climat de tension s'installe dans le couple. Puis, un incident banal déclenche des réactions violentes, des cris, des insultes et bousculades qui déstabilisent la femme qui n'a rien vu arriver.
  - Une mauvaise humeur s'installe et la femme s'angoisse, elle est envahie par la peur et elle essaye de se soumettre silencieusement pour ne pas énerver son mari.

- **L'explosion de violence** – la tension peut s'étirer sur une longue période puis tôt ou tard l'homme n'hésite plus à agresser directement sa femme, à manifester sa violence par toutes les formes possibles – verbale, psychologique, physique, sexuel et financière.
  - Puis la tension baisse l'agresseur s'apaise se calme et demande pardon. La victime bouleversée par les gestes et les paroles de son mari, accepte les excuses, elle est dans l'humiliation, la colère se mélange à la tristesse et à la peur mais surtout elle se trouve dans une grande culpabilité en pensant que si tout cela lui arrive c'est forcément de sa faute, sinon ce comportement de son conjoint n'est pas logique.

**C'est bien pour cela que la femme n'arrive pas facilement à quitter son mari violent car elle ressent une grande culpabilité mélangée à la honte que tout cela lui arrive**

- **La justification et le pardon** – l'agresseur rationalise sa violence et attribue les causes à sa compagne ou à des facteurs extérieurs comme la maladie, le stress, le travail, l'alcool etc. L'agresseur devient en quelque sorte victime de ces facteurs extérieurs qui ont provoqué sa violence.
  - La femme accepte ces justifications qui déresponsabilisent le partenaire et elle cherche à le comprendre. Elle est persuadée que cette réaction de violence ne sera qu'accidentelle et qu'elle ne se reproduira plus. Elle évite de voir la gravité de la situation ainsi que le danger auquel elle s'expose. Elle pense qu'elle a le pouvoir d'atténuer la violence de son compagnon et dans un sens de le « sauver » de lui-même. La femme pardonne donc à son conjoint et une fois la crise passée et la violence justifiée, le calme revient et le cycle de la violence se profile de nouveau en commençant par la lune de miel.

**Ce cycle de la violence se répète sous la forme d'une spirale dont les étapes se succèdent indéfiniment. C'est pourquoi la femme et l'homme ont tous deux beaucoup de difficultés à sortir de ce mode de fonctionnement violent qui s'est instauré et s'est installé dans leur couple**

### 2.3. Jeux de rôles - mauvaise et bonne pratique

Improviser deux entretiens VAD avec une femme qui souffre de violences conjugales. Chaque entretien est mené par deux facilitateurs, l'un jouant la femme, l'autre l'AS. Au début de chaque entretien, la femme raconte le cycle de violence qu'elle vit depuis plusieurs années avec son mari. Le facilitateur jouant l'AS est choisi à l'avance et on lui demande, en secret, d'improviser pour le premier entretien une « mauvaise pratique », une AS directive et pas à l'écoute, puis, pour le deuxième entretien, une bonne pratique, une AS qui laisse la femme à s'exprimer et qui est dans une écoute bienveillante et active.

Exemple de cas : **Marie**, 25 ans, vit en concubinage avec **Léon**, 27 ans. Ils ont deux filles de 5 et 7 ans et Marie raconte une violence physique et psychique quotidienne avec un mari alcoolique. Son mari, qui est son premier amoureux et avec qui elle a eu un enfant rapidement après leur rencontre, a commencé à l'insulter et à lui donner des gifles dès

#### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

qu'elle était enceinte. La violence s'est aggravée par la suite et avec la naissance de leur deuxième enfant. Son mari lui a cassé le bras une fois et lui donne souvent des coups au visage et au ventre. Les voisins interviennent souvent pour l'arrêter. Il s'excuse par la suite, et le calme revient jusqu'à ce qu'il devienne violent de nouveau. Marie ne veut pas quitter son mari car elle a peur de se retrouver seule avec ses filles, car elle ne travaille pas. Elle espère qu'un jour il changera, c'est le père de ses enfants, et le quitter la culpabilise.

- Dans le premier entretien, le facilitateur joue une AS qui explique à la femme le cycle de la violence en détails, en lui donnant des conseils sur ce qu'elle doit faire jusqu'à lui dire qu'il vaut mieux partir avant que son mari recommence le cycle de la violence.
- A la fin de l'entretien, posez les questions suivantes aux participants (sans indiquer de vous-même au début qu'il s'agit d'une « mauvaise pratique ») :
  - Que pensez-vous des interventions de l'AS lors de cette VaD ?
  - Feriez-vous quelque chose différemment ? Si oui, quoi ?
- Deuxième situation – la « bonne pratique » - l'AS écoute la femme et l'accompagne à exprimer d'avantage ses émotions, ses peurs et ses craintes à l'égard de son mari et aussi vis-à-vis de ses enfants, touchés aussi par la situation à la maison. L'AS explore davantage avec la femme la situation à la maison et si possible elle l'aide à parler aussi de son passé et peut-être à des violences qu'elle a vécue enfant.
- A la fin de l'entretien, posez les questions suivantes aux participants (sans indiquer de vous-même au début qu'il s'agit d'une « mauvaise pratique ») :
  - Que pensez-vous des interventions de l'AS lors de cette VaD ?
  - Feriez-vous quelque chose différemment ? Si oui, quoi ?
- S'il y a d'autres idées d'interventions on les met en scène puis on encourage à nouveau la discussion.

## 2.4. L'emprise

Donnez les éléments suivants à propos de l'emprise :

- L'emprise est une domination, une maîtrise d'un être par un autre, c'est l'effet de l'instinct de possession, c'est-à-dire une volonté, consciente et / ou inconsciente, de posséder l'autre.
  - La femme peut facilement confondre cette pulsion de l'homme d'emprise avec un amour fusionnel. Elle voit le Prince charmant alors qu'il pourra devenir son bourreau, on entend des phrases comme : « s'il m'aime, s'il me veut toute à lui, s'il est jaloux, c'est par amour ».

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

- Nous pouvons repérer une relation d'emprise lorsqu'il y a une impossibilité d'accepter l'autre dans la différence, en tant qu'être à part entière.
- L'autre devient un objet et souffre de cette emprise sans avoir suffisamment des ressources pour en sortir. Il n'est aimé que pour ce qu'il représente et est puni à chaque fois qu'il ne correspond plus au modèle qu'il devrait incarner.
- Lorsqu'une personne est victime d'une relation d'emprise, cela peut avoir plusieurs conséquences sur sa santé physique et psychique.
  - Les victimes sont inhibées, voire anesthésiées, elles sont amputées de leurs capacités, elles sont anéanties. Elles sont habitées par cette violence, comme un « bourrage de crâne ».
  - Elles sont donc sidérées et elles tentent de trouver une raison, une explication à ce qu'elles vivent, une faute qu'elles auraient pu commettre pour tenter de comprendre l'incompréhensible. Puis cela renforce leur culpabilité.
  - La peur est permanente : on sursaute, on vit dans l'évitement, dans une hypervigilance, qui affecte la santé de la femme et de ses enfants. Il y a une perte de l'élan vital, une sensation du vide.
  - La tension dans laquelle les femmes vivent est facteur de stress qui favorise la production d'hormones, ce qui se manifeste par des symptômes d'angoisse : oppression, palpitation, insomnies, douleurs, troubles digestifs, fatigué. Cette tension a donc des conséquences psychiques mais aussi physiques et biologiques.
  - Cela est similaire aux symptômes que présente une personne qui a vécu un trauma. En effet la violence conjugale a des effets traumatiques qui impacte la santé de tous les membres de la famille.
  - On le rappelle – au-delà des dépressions, de la perte de l'estime de soi, du repli sur soi, on trouve des troubles de sommeil et des conduites alimentaires, des pensées suicidaires ou encore des tentatives de suicide. Il y a donc des troubles psychologiques, psychosomatique, cognitifs (difficultés à se concentrer et à fixer son attention), tout cela est marqué par cette grande culpabilité et la honte qui habitent la femme, mais aussi l'homme.

**Présentation d'un cas clinique** – le facilitateur raconte le cas clinique d'une femme suivie par une AS qui souffre de différents troubles qui sont les conséquences de la violence conjugale qu'elle subit.

- Cas M. – M. a 42 ans, elle est mariée depuis 25 ans avec D., 52 ans. Ils ont deux grandes filles, une mariée qui ne vit plus avec eux, et L., 21 ans, qui vit chez eux avec sa petite fille d'un an et demie.  
M. est contente qu'on vienne à son aide et qu'on l'écoute. Elle nous raconte sa vie quotidienne avec un mari souvent ivre et violent psychologiquement et physiquement, de même qu'économiquement. Elle vit depuis 25 ans dans une angoisse permanente, dans une peur qui la rend malade physiquement : elle souffre de maux au ventre, à la tête etc. Elle a essayé de quitter son mari 4 à 5 fois durant les 25 ans de mariage à cause des coups et des insultes mais à chaque fois elle est rentrée en décrivant ce cycle de violence – D. lui demande pardon, la situation se calme puis l'enfer

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

recommence. Elle est protégée par ses voisins qui ont fini par intervenir, et l'idée de quitter le foyer reste permanente. Néanmoins elle est affaiblie physiquement et psychiquement à cause de cette situation de stress qu'elle subit depuis 25 ans et elle a perdu toute confiance en elle. Nous lui rappelons ses droits et la loi, puis essayons de comprendre la situation qui semble d'autant plus complexe du fait que la fille qui vit avec eux a fui son mari qui la battait également et l'a trompée. Nous voyons comment le cycle de la violence se répète et s'étend à tous les membres de la famille, qui ont souffert eux aussi de la violence du père.

Nous continuons de suivre M. qui semble se fortifier en racontant sa souffrance, en espérant de pouvoir voir le mari également mais pour le moment nous n'avons pas réussi d'obtenir un rdv. Il faudra également protéger la fille qui peut rentrer aussi dans ce cycle de violence car M. dit à la fin de notre entretien que quand sa fille retournera vivre avec son mari elle pourrait quitter le sien.

## 2.5. Conclusion

Demander aux participants leurs réflexions, leurs idées vis-à-vis de ce qui a été exposés et si cela évoque des cas de personnes qu'ils ont rencontrés (dans le cadre de leur travail mais peut-être aussi dans leur environnement personnel).

Terminer par la réflexion suivante : sortir de l'emprise et regagner son estime de soi est possible et pour cela il faut l'accompagnement d'un tiers, qui ne pas forcément un psychologue, il peut être un policier, un ami, un soignant ou encore une assistante sociale.

**Ce n'est donc pas la fonction que la personne occupe mais sa présence : son calme, sa patience, sa qualité d'écoute, le respect donné à l'autre sans jugement.**  
**Il faut pour cela avoir des réponses prudentes, ne pas vouloir convaincre l'autre mais savoir être tout d'abord dans l'écoute – pour que la victime, ou encore l'homme auteur de violence, puissent parler.**

## 3. La prise en charge

2 heures

### 3.1. Comment détecter la violence conjugale ?

- Certains comportements et attitudes de la femme peuvent attirer notre attention :
  - Femme très craintive
  - Femme irritable
  - Des sursauts au moindre bruit
  - Une agressivité
  - Propos confus et incohérents
  - Femme souvent malade, maux de tête de ventre etc.

Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

➤ Troubles de sommeil, de l'appétit et de la mémoire

- Les marques des coups sont bien évidemment un signe mais bien des violences ne laissent pas de signes visibles. Essayer de détecter dans le discours de la femme si elle se sent dominée par son mari, s'il a une emprise sur elle, et ceci à travers des questions simples sur le fonctionnement quotidien du couple et de leur ménage.
- Etre vigilant – il s'agit des signes qui peuvent nous alerter sans jamais conclure à l'avance qu'il s'agit de violence conjugale. On émet une hypothèse qu'il faudra vérifier par la suite.

### 3.2. Prise en charge de la femme

- L'accueil et l'écoute – les AS doivent être disponibles pour accueillir la parole de la femme et être sensible à des symptômes qu'elle peut présenter, des manifestations qui peuvent peut-être être la marque d'une violence conjugale. Il faut engager le dialogue, poser des questions simples pour mettre en confiance la victime et pour l'aider à raconter son histoire.
- Il ne faut en aucun cas tenir un discours qui peut paraître culpabilisant, même si cela n'est pas notre intention, comme par exemple les questions suivantes « pourquoi vous ne partez pas ? » ou encore « pourquoi pensez-vous que votre mari est violent avec vous ? ».
- Ecoute bienveillante, sécurisante et active - savoir rebondir et approfondir les propos de la femme.

### 3.3. Jeu de rôle

Une AS du public improvise une rencontre avec une femme, jouée par une des facilitatrices de la formation, qui raconte son histoire de violence conjugale. Sans prévenir les participantes, un homme, joué par un des facilitateurs, entre au milieu, il joue le mari de la femme. Nous observons comment l'AS réagit à cet imprévu et comment elle intègre l'homme. Ce jeu de rôles peut se faire à plusieurs reprises avec d'autres AS du public, afin de discuter à chaque fois des différentes manières d'agir à cet imprévu de l'homme qui entre au milieu du VAD.

A la fin de la discussion, si cela n'a pas été mentionné, vous pouvez ajouter les points suivants concernant la réaction à avoir si un homme arrive pendant la VAD avec la femme :

- On maintient notre calme et notre posture professionnel (un homme auteur de violence conjugale n'est pas forcément violent avec son entourage, sa violence concerne sa femme à cause de l'emprise qu'il a sur elle).
- Il faut éviter que l'homme ait l'impression qu'on a pris parti pour sa femme contre lui, ou qu'il n'a rien à dire sur la discussion. Il faut au contraire essayer de l'intégrer au suivi et de bien lui expliquer qu'on travaille avec la famille dans son ensemble (par exemple en insistant sur les démarches faites pour les kopias des enfants). Pour cela, il est important de :

#### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

- Se présenter soi-même puis présenter notre association et son but.
- Essayer d'intégrer l'homme dans la discussion qui concerne des objectifs « neutres » (kopia, scolarisation, vaccinations, etc...)
- Essayer de prendre un rdv avec l'homme pour un entretien avec lui.

A ne pas faire :

- Se paniquer
- Ignorer l'homme
- Lui poser des questions directes concernant la violence conjugale.

### 3.4. Prise en charge de l'homme auteur de violence

- Identifier et exposer les trois profils de l'homme auteur de violence :
  - Un sujet avec une tonalité immature, mais qui reste dans le spectre de la normalité, c'est-à-dire ne représente pas des pathologies avérées. L'idée d'une domination masculine sur les femmes est présente. Malgré cela, ces sujets entrent facilement en communication avec un tiers et admettent parfois les faits car ils souffrent de ce qu'ils font subir, et parfois c'est eux qui réclament une aide, et un suivi individuel peut être efficace. Seuls 20% des cas répondent aux critères de ce profil.
  - Un sujet mal structuré souffrant des diverses fragilités qui le rend instable et agressif car il est terrifié par l'idée de perdre l'autre. Une grande majorité des auteurs de violence entrent dans cette catégorie. Ils ont tendance à sous-estimer la gravité de la situation et des faits qui leur sont rapprochés. Ils sont défensifs et ils s'auto-critiquent difficilement. Ils verbalisent mal leurs émotions - l'approche groupale est plus conseillée dans ce cas car ces sujets peuvent au moins écouter ceux qui arrivent à prendre du recul, ce qui peut assouplir leurs forts mécanismes défensifs.
  - Un sujet avec une personnalité très problématique – avec un égocentrisme très marqué présentant une dimension paranoïaque et mégalomane. Il s'agit ici des personnes très problématiques et la situation d'emprise qu'ils instaurent est grave, seule une séparation pourra protéger la femme.
- Préciser que nous travaillons avec les deux premiers profils, car le dernier profil représente des pathologies graves et la situation est hors nos compétences – dans ces cas nous devons faire appel à des organisations extérieures et à la loi. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'être malade pour se livrer à la violence, qui n'épargne d'ailleurs aucune classe sociale. Pour en trouver l'origine il faut chercher dans l'enfance du sujet et dans l'échec de sa structuration en tant que sujet.
- Les hommes auteurs de violence sont souvent des hommes qui ne parlent pas et qui s'expriment peu – nous leur offrons un espace de parole pour qu'ils puissent exprimer leurs émotions et réfléchir sur leurs attitudes, leur jalousie et agressivité.

- L'auteur doit reconnaître sa violence et la souffrance qu'il a infligé à la victime, pour pouvoir avancer, mais pour cela il a besoin d'un tiers que sera là pour l'accompagner dans cette prise de conscience qui doit venir de lui.
- Nous partageons cette prise en charge de l'homme, qui se fait en parallèle de la prise en charge de la femme, en trois étapes :
  - Entrer en relation, explorer le présent, du quotidien à la maison, de la situation du couple tel qu'il la vit lui à partir de son point de vue— on peut explorer avec lui quels sont les côtés positifs de sa vie, quels sont les côtés négatifs ? Quels choix il regrette et de quoi il est fier ? Etc.
  - Explorer davantage l'histoire personnelle et familiale, l'aider à exprimer ses émotions avec des questions comme : « qu'elle est la période qu'il a le plus aimée dans sa vie, enfance, adolescence/jeunesse, âge adulte, laquelle il a le plus détesté ? » ; explorer sa relation avec ses parents et sa fratrie, et plus particulièrement avec son modèle masculin : « est ce qu'il lui ressemble ou pas... » etc.
  - Amener à se projeter dans l'avenir, et dans le projet du couple en particulier, parler de ses désirs pour lui et sa femme.
- Enfin il nous semble que la thérapie de couple est essentielle pour qu'un véritable échange puisse instaurer entre l'homme et la femme. Mais cette médiation de couple ne peut se faire qu'après un travail avec l'homme qui a reconnu sa violence et après que la femme ait pu gagner plus de confiance en elle et d'estime de soi.

**Pour illustrer notre propos et pour donner un exemple qui prouve que la prise en charge de l'homme auteur de violence est possible, malgré les descriptions souvent effrayantes que peuvent en faire les victimes.**

**Exemple d'un cas :** Nous rencontrons d'abord la femme de Fred, Laura, 26 ans, qui vit avec lui en concubinage depuis 10 ans. Ils ont deux garçons de 9 et 3 ans. Laura nous raconte une situation terrifiante de violences économiques, psychologiques, physiques et sexuelles. Elle a perdu son bébé en étant enceinte à cause des coups de Fred. De plus, la situation se complique quand on apprend que Fred avait aussi une relation avec la sœur jumelle de Laure, et qui a eu elle aussi un enfant avec lui. Cette sœur a fini par partir, laissant Laura avec Fred. Malgré cela, Laura veut se marier légalement avec Fred, pour que les enfants soient légaux, mais Fred refuse par manque de moyens. Les deux ont été enfants à la rue.

Nous rencontrons Fred, qui semble content de nous voir, et entre facilement en lien avec l'AS. Il parle de ses difficultés avec sa belle-famille, avec son travail. Il banalise et minimise ses violences et le fait qu'il était en relation avec les deux sœurs jumelles, mais il le dit, il n'est pas dans un déni. Bien évidemment on le laisse s'exprimer sans dire ce que nous savons déjà pour le mettre en confiance et aussi pour protéger la femme. Nous suivons son discours en essayant de l'amener à parler davantage. Il parle des violences à la

**Réseau Pratiques**

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

maison et notamment envers son enfant quand il fait pipi au lit. Nous pouvons ici lui expliquer que battre un enfant qui fait pipi au lit n'est pas la solution, ce qu'il constate lui-même car son fils continue de faire pipi voire plus souvent. Il entend notre discours, notre rappel à la loi et dit à la fin qu'il n'a jamais pu s'exprimer avant, que personne l'a écouté, que cette visite lui a fait du bien et qu'il veut bien continuer à nous voir.

### 3.5. Jeu Vrai / Faux

Le public se met en ligne, puis nous donnons des confirmations concernant la violence conjugale. Après chacune qui est lue, le public doit avancer si c'est vrai ou reculer si c'est faux, puis on les discute.

Ci-dessous l'exemple d'un questionnaire vrai/faux :

**1. Quitter une relation abusive est la seule solution pour mettre fin à la violence. faux**

*Les femmes qui avaient quitté leur partenaire étaient 26 fois plus susceptibles d'être tuées par un conjoint que leurs homologues mariées. (La violence familiale au Canada, profil statistique, 1998) L'expérience nous démontre aussi qu'elles sont plus à risque d'être agressées sexuellement. C'est pourquoi un plan de sécurité est primordial.*

*De plus, si le couple a des enfants, le contrôle et l'abus de la mère peuvent se poursuivre au travers des enfants et des droits de visite du père. Il n'existe pas une seule solution. C'est la femme qui sait ce qui est mieux pour elle et pour ses enfants (une fois qu'elle connaît toutes les ressources qui lui sont disponibles)*

**2. La violence faite aux femmes n'est pas une perte de contrôle de la part de l'agresseur. vrai**

*C'est plutôt une affirmation de contrôle envers une femme. Si c'était une perte de contrôle, ça se produirait envers n'importe qui, n'importe où, n'importe comment et n'importe quand, ce qui n'est pas le cas.*

**3. Diminuer le niveau de stress et les problèmes financiers permet de diminuer la violence envers les femmes. faux**

*La violence faite aux femmes n'est pas le résultat d'une dispute de couple, ni même d'un problème de couple. C'est la responsabilité de l'agresseur qui, de par ses valeurs et ses croyances, choisit la violence pour dominer sa conjointe, peu importe leur qualité de vie. Gagner un million de dollars ne rendrait pas cet homme moins violent.*

**4. Si l'agresseur arrête de boire, la violence va arrêter. faux**

*L'alcool enlève les inhibitions, ce qui lui permet d'aller plus loin dans ses tactiques. L'alcool ne crée pas ce qui n'est pas déjà là. Ce que les femmes observent, c'est que d'arrêter de boire ne fait qu'accentuer des formes plus subtiles d'abus. L'alcool et la violence sont deux problèmes distincts.*

**5. La violence faite aux femmes se retrouve dans toutes les couches socio-économiques. vrai**

*La violence faite aux femmes se retrouve dans toutes les classes sociales. Toutefois, les groupes les mieux nantis disposent de moyens plus subtils donc plus invisibles aux yeux de la société.*

**6. La violence faite aux femmes est causée par la colère. faux**

*La colère est une émotion humaine et utile qui est ressentie par tous, peu importe l'âge. La violence est un comportement qui a pour but d'intimider l'autre et n'est pas le résultat d'une colère.*

*La violence faite aux femmes relève de valeurs, de croyances et d'attitudes endossées par l'agresseur.*

**7. Les enfants témoins subissent autant de conséquences négatives que les enfants directement violentés. vrai**

*Les problèmes psychologiques et comportementaux de ces enfants peuvent être aussi importants que ceux des enfants qui sont eux-mêmes violentés.*

## 4. Que dit la loi

### 1 heure

Durant la prise en charge de la femme et de l'homme l'AS peut et doit faire rappeller de la loi, sans être moralisant ou infantilisant, mais en mettant l'homme face aux règles de la société, pour faire réagir l'homme et le permettre de prendre conscience de ses actes. Ce rappeller de la loi et idem pour la femme afin de l'aider elle aussi de prendre conscience de la situation qu'elle vit, qui n'est pas normale.

Nous confrontons le public avec la loi du pays, en amenant une discussion sur la difficulté de l'application de la loi face au poids de la tradition, de la culture et de la religion.

Mais la loi existe et nous ne pouvons pas l'ignorer.

L'égalité homme femme peut faire aussi parti de la discussion.

Ci-dessous un exemple de pistes de discussions concernant la loi concernant la violence conjugale à Madagascar :

Le principe d'égalité des droits entre hommes et femmes est écrit dans la constitution malgache qui dit qu'il n'y a pas de discrimination fondée sur le sexe, l'origine, la race, la croyance ou l'opinion. Néanmoins, nombreux sont les domaines dans lesquels il n'y a pas d'égalité entre l'homme et la femme.

Nous savons qu'à Madagascar le mari est le chef de famille, et que par exemple l'âge légal requis pour le mariage est de 14 ans pour la fille et de 17 ans pour le garçon, ceci constitue

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

déjà une discrimination qui favorise le mariage précoce de filles, ce qui favorise la probabilité de subir des violences.

La loi de 1990 apporte une amélioration dans l'égalité homme femme - elle dit que le partage des biens du couple par moitié est la règle, mais toutefois, il existe une grande ignorance de cette loi.

Le statut privilégié du mari par la société serait la principale source des inégalités entre le sexes non seulement au sein de famille mais aussi au niveau d'autres institutions. Il crée des conditions psychologiques de soumission des femmes dans la société qui entraîne des obstacles à la participation des femmes à la vie politique économique.

Si l'État souligne que le poids des traditions constitue un obstacle majeur à l'amélioration des conditions des femmes, il ne met des mesures suffisantes pour faire en sorte que les attitudes traditionnelles, culturelles et religieuses ne servent pas à justifier les violations du droit des femmes à l'égalité. Mais la loi existe, même s'il est difficile de l'appliquer car la femme souvent se trouve dans un régime fondamentale patriarcal.

Ce statut inférieur de la femme et de la fille dans la famille les rend plus sujettes aux violences dans la communauté où elles vivent et les pratiques culturelles et traditionnelle demeurent des obstacles à la mise en œuvre de la loi.

Le viol et l'inceste sont punis dans le code pénal alors que le viol conjugal n'est pas prévu de manière explicite dans le code pénal.

En 2000 des mesures répressives plus sévères ont été introduites en cas de violence conjugale familiales. Le code pénal inclus dorénavant explicitement la violence conjugale, il dit : \*par exemple, la loi à Madagascar\*

L'article 312 du Code pénal, tel que modifié par la loi n°2000-021 inclut dorénavant explicitement la violence conjugale : « Quiconque aura volontairement fait des blessures ou porté des coups à ses père ou mère légitimes, naturels ou adoptifs, ou autres ascendants légitimes, ou à son conjoint sera puni ainsi qu'il suit : D'un emprisonnement de deux à cinq ans, si les blessures ou les coups n'ont occasionné aucune maladie ou incapacité de travail personnel de l'espèce mentionnée en l'article 309 ; D'un emprisonnement de deux à cinq ans, s'il y a eu incapacité de travail pendant plus de vingt jours, ou préméditation, ou guet-apens ; Des travaux forcés à temps si les violences ont été suivies de mutilation, amputation ou privation de l'usage d'un membre, cécité, perte d'un œil ou autres infirmités permanentes, ou, si les blessures ou les coups ont occasionné une incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, lorsque, dans ce dernier cas, il y aura eu préméditation ou guet-apens. »

Ce qui est absent dans la loi à Madagascar est la violence psychologique, économique et morale.

Malgré les peines prévues par la loi pour viol et violence physique sur les femmes, ces dernières sont rarement et mollement appliquées. Dans bien des cas la victime n'ose pas porter plainte. Lorsqu'elle le fait c'est au niveau de l'autorité traditionnelle du quartier,

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement  
<http://www.interaide.org/pratiques>

le chef du Fonkontany, mais cela ne protège pas suffisamment la femme. Il y a un manque de centres d'accueil pour femmes battues et pour une prise en charge de l'homme et du couple. Des associations commencent juste à apparaître pour traiter ce problème.

Ce contexte rend difficile la dénonciation et la condamnation de la violence conjugale. La violence conjugale est souvent considérée par les individus comme une affaire privée ne regardant que le couple et c'est seulement dans le cas extrême de décès de la femme, assassinée par son mari sous l'emprise de l'alcool ou de la jalousie, que l'opinion publique semble s'en émouvoir (...). Autrement, il est généralement considéré, même par la femme battue, que son sort ne regarde qu'elle-même, à moins qu'elle ne soit décidée à recourir au divorce.

### 5. Conclusion

Demander à chaque participant de dire ce qu'il a retenu le plus, ce qui l'a surpris, ce qui l'a touché.

Alternativement, le facilitateur peut dessiner une voiture avec un coffre sur un tableau, des bagages hors du coffre et des bagages à l'intérieur du coffre. Dans un autre coin du tableau, il peut dessiner un soleil et à côté un nuage avec de la pluie. Il distribue ensuite 4 posts its à chacun des participants. Il explique ensuite qu'on ne peut pas tout retenir dans une formation et qu'il y a des choses qu'on garde et des choses qu'on laisse, comme dans une voiture où tout ne rentre pas dans le coffre. En conséquence :

- Sur un des posts its, les participants peuvent écrire ce qu'ils ont retenu et vont emporter avec eux et venir le coller sur le coffre de la voiture ;
- Sur un autre post it, ce qu'ils ne vont pas garder, et venir le coller sur les bagages hors du coffre
- Sur un autre post it, ce qu'ils ont beaucoup apprécié pendant la formation, et venir le coller en dessous du soleil
- Et sur le dernier post it, ce qu'ils ont moins aimé et venir le coller en dessous du nuage et de la pluie.

Une fois que tous les participants ont collé leurs posts its, le facilitateur lit tous les posts its et résume les grandes idées pour chacun des 4 grands thèmes puis il laisse les participants compléter et réagir.

A la fin de la formation, le formateur peut distribuer à chaque participant une fiche synthétique très courte, reprenant les principales techniques d'entretien concernant la violence conjugale. Cette fiche se trouve en annexe.

## 6. Annexe : Fiche synthétique pour travailler dans des contextes de violence intra-familiale

- Ecouter les personnes victimes et responsables de violence avec empathie (sans jugement), garder en tête que derrière la majorité des problématiques de violence, il y a une souffrance et un manque d'estime de soi chez l'ensemble des personnes concernées.

- Si on peut rencontrer la personne responsable de la violence, ne pas aborder directement et de front le problème de la violence : créer déjà une relation avec la personne. Il faut d'abord qu'elle puisse mettre en mot sa souffrance, l'impression d'être dépassée, de ne pas parvenir à assumer certaines réalités ou responsabilités

- Favoriser la communication familiale, trouver quelques points positifs sur lesquels le couple peut communiquer. Ce sont souvent les enfants qui permettent de rassembler le couple : les réunir autour du projet qu'ils ont pour eux (en particulier le plus jeune). Questions possibles : comment vous êtes-vous rencontrés ? Qu'est-ce que vous souhaitez pour votre enfant ? Comment vous imaginez vous comme parent ? Alternativement, dans le cadre d'un projet de micro-crédit ou d'épargne, on peut rassembler le couple autour de ce projet: pourquoi veulent-ils le faire ? Qu'est-ce que ça va leur apporter dans le futur ? Comment le réaliser ? On peut ainsi amener la question des dépenses et donc de la consommation.

- Encourager la réflexion sur les modèles familiaux : comment se passaient les relations des parents du couple ? Quels sont leurs modèles familiaux ? Comment s'est passé leur enfance, qu'est ce qu'ils en gardent comme souvenir ?

- Aider les personnes à identifier les moments où la violence surgit et voir avec elles comment éviter l'apparition de ces situations. Si ces situations ne peuvent être évitées leur demander quelles autres réactions seraient possibles à ces moments-là (exercice physique, sortir du domicile) en valorisant les moments où d'autres solutions ont fonctionné.

- Si les personnes victimes de violence pensent à partir, les aider à peser le pour et le contre d'une séparation et à identifier à quelles conditions la relation serait acceptable et à quelles conditions, il vaut mieux se séparer.

-- Encourager les personnes victimes de violence à renforcer leurs relations avec les personnes bienveillantes et soutenantes significatives de leur entourage (membres de la famille, amis...), éviter de rester seul.

- Si la violence est trop forte et que des vies sont en dangers, il est nécessaire de faire des signalements et de référer vers des structures spécialisées.

*Il est essentiel que l'AS puisse avoir une posture professionnelle adaptée, en particulier sur le plan de l'écoute, du non-jugement et de l'empathie.*

*Il faut aussi préciser que le cadre d'un accompagnement en AF est souvent trop faible pour faire disparaître les problèmes de violence et que l'objectif est plutôt de diminuer la violence que de la faire disparaître.*

*Il est essentiel que l'AS bénéficie d'un soutien spécifique afin de partager son expérience et ses ressentis en lien avec l'accompagnement de la famille : réunions de supervision, réunions hebdomadaires d'analyse de cas, VAD en binôme, appui technique du coordinateur du programme...*

### Réseau Pratiques

Partagez vos expériences pour améliorer la qualité des programmes de développement

<http://www.interaide.org/pratiques>